

## Projet de loi de finances pour 2025 : aucune mesure à la hauteur de la crise du logement

Devant l'ampleur de la crise du logement, l'USH déplore l'absence de mesures budgétaires de relance, pourtant jugées essentielles par tous.

Le maintien de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) vient, alors que tous connaissent son effet délétère, prolonger la ponction exercée depuis 2018 sur les capacités d'investissement des bailleurs sociaux.

Les réductions drastiques apportées aux crédits dédiés au soutien à la rénovation énergétique, passés d'un engagement pris en 2023 par le Gouvernement de 1,2 milliard pour 3 ans à 350 millions pour 2 ans sont quant à elles inacceptables, au regard de l'effort que doivent porter les bailleurs dans les années à venir pour tenir la trajectoire définie dans la loi Climat et Résilience, et ainsi contribuer à la fois à la maîtrise des dépenses d'énergie des locataires et à la décarbonation du parc.

L'USH s'inquiète également de l'absence des mesures annoncées en faveur de la relance du Prêt à taux zéro (PTZ) pour les primo-accédants, contrairement à ce qui avait pu être envisagé ces dernières semaines.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *Le projet de loi de finances qui a été présenté ne peut rester en l'état. Il est en contradiction avec les affirmations du Premier ministre quant à ses intentions de lutter contre la crise du logement. Nous comptons sur une action forte de la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine et des parlementaires qui connaissent la réalité du terrain et les ravages créés par la crise du logement. Une baisse significative de la RLS dès 2025 est un point incontournable pour redonner des marges de manœuvre et d'investissement aux bailleurs et construire plus pour les millions de nos concitoyens qui ont besoin d'un logement social. Le soutien à l'amélioration de la performance énergétique du parc est une obligation pour lutter contre le dérèglement climatique et aider nos locataires à maîtriser leurs charges d'énergie* ».

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 559 opérateurs Hlm (fin 2023) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2023, les organismes Hlm ont mis en chantier 71 800 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,38 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2023, 10 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)

Contact presse : Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – [anne.dechaumont@union-habitat.org](mailto:anne.dechaumont@union-habitat.org)  
[@UnionHlm](https://www.instagram.com/UnionHlm)